

tendance verte



UNE BORNE CHEZ SOI

IDÉALES EN VILLE, LES VOITURES “ÉLECTRIFIÉES” NÉCESSITENT DES POINTS D’ALIMENTATION EN ÉNERGIE. DANS UN IMMEUBLE D’HABITATION, L’INSTALLATION PEUT SEMBLER FASTIDIEUSE. EXPLICATIONS.

Le rendez-vous est fixé à Issy-les-Moulineaux, à deux pas de Paris, devant un immeuble d’habitation cossu. Christophe a souhaité faire coïncider l’arrivée de sa nouvelle voiture (Volvo XC40 hybride rechargeable) avec l’installation d’une borne électrique sur son emplacement de parking. Aussi novice qu’anxieux quant aux démarches à suivre, et après avoir repéré quelques installations déjà effectuées, il a raisonnablement pris contact avec son syndic de copropriété. Celui-ci lui a indiqué

avoir conclu un accord avec la société spécialisée ZePlug, créée il y a cinq ans, dont le principe vise à faire porter la contribution sur le seul utilisateur et non sur l’ensemble de la copropriété. Une solution qui facilite grandement les démarches.

Plans du parking en mains, la société gère l’installation de manière autonome, aidée de ses sous-traitants. Chemins de câbles, compteur dédié, borne, il faut près d’une journée et quatre techniciens pour finaliser l’installation. L’offre propose



trois différents points de charge pour un prix final, après aides de l'État et crédits d'impôts, oscillant de 499 à 599 € – ce qui ne correspond évidemment pas au coût total de l'installation.

En investissant massivement dans certains parkings, ZePlug mise sur le bouche-à-oreille entre copropriétaires pour développer son service. Et offrir, à partir de cinq utilisateurs, une remise de 5 € sur les forfaits d'énergie. Afin de conserver son point d'énergie, Christophe, lui, a opté pour une borne évolutive, de 3,7 kW à 22 kW, en prévision éventuelle de l'acquisition d'un véhicule 100 % électrique. Grâce à l'option Smart, facturée 499 € supplémentaires, il devient propriétaire de la borne (sécurisée à l'aide d'un pass), qu'il pourra céder en vendant son



appartement ou emporter dans son futur logement.

L'installation effectuée, il faut souscrire un forfait d'énergie. Les tarifs s'échelonnent de 12,90 €/mois pour un deux-roues (0,25 Mga), à 59,90 € pour un SUV électrique roulant régulièrement (3 Mégas). Ces abonnements, également disponibles pour les sociétés, séduisent aujourd'hui près de 2 000 clients, qui ne disposent pas nécessairement de points de charges sur leur lieu de travail, ou ne souhaitent pas patienter devant une borne publique ou privée installée en extérieur.

Clé en main, indolore pour les copropriétés, la "borne chez soi" devrait convaincre les citoyens désireux de vivre pleinement l'expérience électrique. Car si une voiture 100 % électrique a évidemment besoin de watts pour vivre, il en est de même pour une hybride, qu'il est nécessaire de recharger pour éviter toute surconsommation ou baisse d'autonomie. Ce que bon nombre d'utilisateurs ignorent, motivés par la seule incitation fiscale au moment de l'achat. ■

PAR A. MATAL,
PHOTOS T. ANTOINE/ACE TEAM